

Reçu le
04 OCT. 2018
Mairie de St-Vincent-de-Barrès

ardèche
LE DEPARTEMENT

DGA Attractivité et Territoires
Direction des Routes et des Mobilités
Laure HAILLET DE LONGPRE
Chargée de mission Urbanisme, mobilités
Tél : 04.75.66.75.24/06.73.96.99.54
Mail :lhaillet@ardeche.fr

Monsieur Paul SAVATIER
Maire de St Vincent de Barrès
Mairie
Le village
07210 SAINT VINCENT DE BARRES

Réf. : yb/lh/cm/DRM25092018/ 069

Privas, le 02 OCT. 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier du 20 septembre dernier, vous avez transmis au Département le projet arrêté du PLU de votre commune.

Je vous prie de trouver ci-dessous, mes remarques sur le projet :

Sur le PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durable) :

- la commune prévoit d'améliorer les déplacements en créant de nouvelles liaisons douces. Il est ainsi envisagé un cheminement piéton le long de la RD n°322, jusqu'à la RD n°2. Ce projet devra être soumis pour avis aux services du Département.

Sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) :

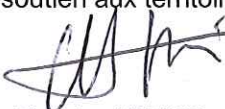
- pour l'OAP sur le quartier Tracieu Sud, le cheminement piéton à créer débouche le long de la RD n°322,
- pour l'OAP du quartier de Valadas, la création d'une voirie est envisagée pour relier la RD n°322 et la VC n°10,

pour ces deux projets, une autorisation des services de Département sera nécessaire.

Au vu de ces remarques, le Département émet un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions émises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Vice-Président en charge des
routes, des mobilités, du numérique et
du soutien aux territoires


Maurice WEISS

